

## Projet de construction du gazoduc Doublement Saint-Sébastien

Dossier : 6211-18-012

### Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 31 mai au 15 juillet 2006

La période d'information et de consultation publiques concernant le *Projet de construction du gazoduc Doublement Saint-Sébastien par TransCanada PipeLines Limited* a pris fin le 15 juillet 2006. Conformément au mandat qui lui a été confié le 18 mai 2006 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 31 mai au 15 juillet 2006, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

---

---

## Le projet

### Justification et description

TransCanada PipeLines Limited exploite au Québec un réseau de transport de gaz naturel dont une des sections traverse du nord-ouest au sud-est la MRC du Haut-Richelieu en Montérégie. Cette section comporte deux gazoducs jusqu'à la hauteur de la municipalité de Saint-Sébastien et l'entreprise désire prolonger la conduite qui s'arrête actuellement à quelque 500 m du croisement de la rivière du Sud et du rang des Dussault (route 227). Le nouveau pipeline, d'une longueur approximative de 6,5 km et juxtaposé au gazoduc existant, terminerait alors son parcours au poste de mesurage et de livraison de Saint-Sébastien situé en bordure de la route 133, à environ 600 m de la limite municipale de Saint-Pierre-de-Véronne-à-Pike-River. La nouvelle conduite, d'un diamètre d'environ 324 mm, serait enfouie et s'intégrerait au réseau déjà en place mais nécessiterait une servitude permanente supplémentaire de 15 m de largeur ainsi que l'ajout d'une vanne de sectionnement automatique au poste de mesurage, lequel devrait être agrandi. En zone agricole permanente et dans un secteur cultivé de façon intensive, elle traverserait vingt-trois propriétés, une route, cinq cours d'eau, une parcelle boisée et une ligne électrique à 120 kV.

Par ce projet, le promoteur vise à répondre à la demande croissante de ses clients, en particulier Vermont Gas, propriété de Gaz Métro, et à consolider son réseau dans la région de Saint-Sébastien. Il prévoit obtenir les autorisations requises dès 2006, débiter la construction en mai 2007 et effectuer la mise en service du gazoduc à l'automne de la même année. Toutefois, même en respectant cet échéancier, il est possible que le réaménagement des lieux où se feraient les travaux ne se termine qu'à l'été 2008. Le promoteur estime à 11,5 millions de dollars le montant nécessaire à la réalisation du projet.

*(Extrait du communiqué émis le 31 mai 2006)*

### Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, à partir de conversations téléphoniques ou de lettres et de messages électroniques adressés au BAPE et des registres déposés dans les centres de consultation.

#### La procédure

- La détermination de la date du début d'une période d'information et de consultation publiques ;
- la possibilité de prendre en compte les impératifs liés aux activités agricoles pour fixer la date du début d'un éventuel mandat d'audience publique ;
- le délai entre la fin d'une période d'information et de consultation publiques et le début d'une audience publique ;

- le rôle du BAPE dans la procédure et dans la prise de décision gouvernementale, principalement au regard des conditions d'autorisation d'un projet ;
- l'objectif et le déroulement de la séance d'information ;
- le contenu et la façon de déposer une demande d'audience publique.

### **Le projet**

- La justification du projet ;
- la profondeur d'enfouissement du gazoduc eu égard aux obligations réglementaires et à la volonté du promoteur ;
- la réglementation concernant l'emprise et la zone de sécurité ;
- les activités agricoles et autres qui sont permises ou non dans l'emprise et la zone de sécurité ;
- les restrictions concernant les activités agricoles dans la zone de sécurité par rapport à l'emprise ;
- l'obligation des propriétaires touchés de demander des permissions au promoteur avant d'effectuer des travaux dans la zone de sécurité ;
- la responsabilité des propriétaires versus celle du promoteur en cas d'accident provoqué par des travaux de construction dans l'emprise et la zone de sécurité ;
- les compensations liées à la servitude et à la zone de sécurité prévues à la réglementation et par le promoteur ;
- le processus d'arbitrage pour les cas où les propriétaires trouvent les compensations insuffisantes ;
- les juridictions respectives de l'Office national de l'énergie et de Ressources naturelles Canada relativement aux processus d'arbitrage et aux montants de compensation accordés.

### **Les impacts**

- Les impacts cumulatifs de l'ensemble des projets dans la région (gazoducs, éoliennes, parachèvement de l'autoroute 35 et projets d'Hydro-Québec) ;
- les impacts du projet sur les activités agricoles ;
- les impacts du projet sur les activités de construction en général ;
- les impacts sur les espèces fauniques à statut particulier.

### **Les autres questions**

- Les normes et règlements qui régissent la construction des gazoducs ;
- les caractéristiques du premier gazoduc, principalement en ce qui concerne la profondeur d'enfouissement ;
- le type de revêtement extérieur qui serait utilisé pour le gazoduc.

## Les activités d'information et de communication

### Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Bibliothèque de Saint-Sébastien	117, de la Baie
Centre communautaire de Saint-Sébastien	176, rue Dussault

### Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

### La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
2 juin 2006	<i>Le Journal de Québec</i>	
2 juin 2006	<i>Le Journal de Montréal</i>	
2 juin 2006		<i>L'Avenir et des Rivières</i>
7 juin 2006		<i>Le Canada Français</i>
14 juin 2006		<i>Le Canada Français</i>
16 juin 2006		<i>L'Avenir et des Rivières</i>

### La séance d'information

<b>Date</b>	Le mardi 20 juin 2006 à 19 h 30
<b>BAPE : Animation</b>	Julie Olivier, conseillère en communication
<b>Accueil et prise de notes</b>	Hélène Marchand, responsable de l'édition
<b>Promoteur</b>	David Cossette, TransCanada PipeLines Limited Claude Veilleux, Groupe conseil UDA inc.
<b>Assistance</b>	15 personnes
<b>Durée</b>	Environ 3 heures

## Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
31 mai 2006 Annonce du début de la période d'information et de consultation publiques	Quotidiens, hebdomadaires et médias électroniques de la Montérégie	159	Site du BAPE
19 juin 2006 Rappel de la tenue de la séance d'information	Quotidiens, hebdomadaires et médias électroniques de la Montérégie	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

## Les relations de presse

La responsable du dossier a eu des échanges avec un journaliste de la presse écrite. Cet échange avait pour objectif de préciser le rôle du BAPE, le but de la séance d'information et l'étape à laquelle se trouvait le projet.

## La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation publiques. Le projet a fait l'objet d'une couverture entre autres dans les hebdomadaires *Le Canada Français* et *Le Richelieu Dimanche*.

La tenue de la séance d'information, la description du projet, les coûts et l'échéancier du projet, les impacts appréhendés et les mesures d'atténuation, les coordonnées des centres de consultation temporaires ouverts dans le milieu pour la durée du mandat, la possibilité de faire une demande d'audience publique ainsi que la date limite pour le faire sont des éléments qui ont été repris dans ces médias.

Québec, le 17 juillet 2006

Julie Olivier, conseillère en communication, chargée du dossier  
En collaboration avec Hélène Marchand, responsable de l'édition